

Votre renouvellement pour l'année civile 2017

maisons paysannes de france

En renvoyant votre adhésion avant le 31 décembre 2016, vous pouvez bénéficier de l'avoir fiscal pour votre prochaine déclaration en mai juin 2017, des revenus 2016.

N°MPF :
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Code Postal :
 Commune :
 Département d'affiliation 1 :
 Département d'affiliation 2 :
 Tél : Mobile :
 Email :

JE CHOISIS UNE FORMULE ADHÉSION ET / OU ABONNEMENT REVUE [4 numéros /an]

	Adhésion + Abonnement 1 département	Adhésion + Abonnement 2 départements	Adhésion seule 1 département	Adhésion seule 2 départements	Abonnement seul à la revue
Individuel	<input type="checkbox"/> 54 €	<input type="checkbox"/> 71 €	<input type="checkbox"/> 31 €	<input type="checkbox"/> 48 €	<input type="checkbox"/> 37 €
Couple, entreprise ou personne morale	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 77 €	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 54 €	<input type="checkbox"/> 37 €
Petit prix (-26 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA) joindre photocopie du justificatif	<input type="checkbox"/> 34 €	<input type="checkbox"/> 45 €	<input type="checkbox"/> 12 €	<input type="checkbox"/> 23 €	<input type="checkbox"/> 24 €

FORMULE BIENFAITEUR

NOUVEAU

Devenez bienfaiteur de l'association MPF grâce à votre **adhésion** (montant au choix à partir de 150€)

..... €

Abonnement à la revue offert !

Exemple de réduction fiscale :

Cotisation bienfaiteur	Réduction fiscale de 66%	Coût réel après déduction
150 €	99 €	51 €
200 €	132 €	68 €
300 €	198 €	102 €

JE FAIS UN DON À PART

niveau national (25 €, 50 €, 100 €...) : €

au département : €

Un reçu fiscal vous sera expédié pour votre adhésion et/ou votre don

Reçu fiscal : réduction d'impôt de 66% sur les cotisations et dons dans la limite de 20% du revenu imposable (pas de réduction sur les abonnements). Entreprises : facture ou reçu fiscal, réduction d'IS de 60% dans la limite de 5/1000^e du CA.

A cocher si vous souhaitez recevoir une facture en lieu et place du reçu fiscal

JE PARRAINE UN(E) AMI(E)

Je lui offre la « Formule Découverte MPF » : 54 €
1 adhésion, 1 département, 1 abonnement

Je lui offre un abonnement seul : 37€

Un cadeau surprise pour vous sera envoyé.

Coordonnées de mon/ma filleul(e) :

Mme M. Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Tél :

Email :

Département d'affiliation :

RÉCAPITULATIF

Formule bienfaiteur : €

Adhésion et/ou abonnement : €

Don à part : €

Parrainage (54€ ou 37€) : €

Hors France frais de port pour les abonnements (8€) : €

TOTAL : €

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE RÈGLEMENT AU VERSO →

JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT :

- chèque à l'ordre de Maisons Paysannes de France :**
à renvoyer par courrier accompagné de ce formulaire de renouvellement,
à *Maisons Paysannes de France - 8 passage des Deux Sœurs - 75009 Paris*
- paiement en ligne** sur www.maisons-paysannes.org
A droite sur le site : "J'adhère", "Je soutiens" ou " Je m'abonne à la revue", choisir votre formule
puis aller dans le Panier (en haut à droite) pour continuer la commande
- prélèvement annuel automatique** : je complète l'autorisation ci-dessous que je renvoie
avec mon RIB et ce formulaire de renouvellement à :
Maisons Paysannes de France - 8 passage des Deux Sœurs - 75009 Paris
Joindre un chèque séparé pour les dons et les parrainages.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (Uniquement pour les adhésions et abonnements)

Je remplis le mandat de prélèvement SEPA et **je joins un RIB**

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IBAN - Numéro international d'identification du compte bancaire

□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
------	------	------	------	------	------	------

Banque/Agence :

Date et signature obligatoires

Fait à : Le :

Partie réservée à MPF
Référence Unique de Mandat (RUM)

ORGANISME CRÉANCIER :
Maisons Paysannes de France
ICS : FR11ZZZ660188
8, passage des deux soeurs
42 rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'association Maisons Paysannes de France à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'association Maisons Paysannes de France. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, ou dans les 13 mois en cas de prélèvement non-retourné.

Ce prélèvement automatique se renouvellera par tacite reconduction en fin d'année (mois de décembre).

Vous pouvez résilier par simple courrier à Maisons Paysannes de France - 8, passage des deux sœurs - 75009 Paris.

En cas de modification des tarifs d'adhésion et d'abonnement, vous serez alerté(e) un mois auparavant par email.

Vos données personnelles sont exclusivement réservées à MPF. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation vous concernant sur simple demande au siège de l'Association.